﴿ ثُمَّ فُصِّلَتْ ﴾ في العالم الجزئي و جعلت مبينة في الظاهر معينة بقدر معلوم

Ces réalités transcendantes furent ﴿ ensuite détaillées ﴾ au plan individuel (*al-'âlam al-juz'î*) et placées comme évidentes au monde extérieur, déterminées selon une mesure précise.

﴿ مِن لَّدُنْ حَكِيمٍ ﴾ أي أحكامها و تفصيلها من لدن حكيم بناها على علم و حكمة لا يمكن أحسن منها و أشد أحكاما

Elles proviennent ﴿ de la part d'un Sage ﴾, ce qui veut dire que leurs fermes statuts (*aḥkâm*), aussi bien que leurs détails d'application (*tafṣîl*) émanent d'un Sage (*Ḥakîm*) qui les a instituées selon une science et une sagesse dont la beauté et la rigueur sont inséparables.

﴿ خَبِيرٍ ﴾ بتفاصيلها على ما ينبغي في النظام الحكمي في تقديرها و توقيتها و ترتيبها

Ce Sage est qualifié aussi d'Informé (*Khabîr*), ce qu'il faut entendre à l'égard de leurs détails, selon ce qui est exigé par l'ordre harmonieux des choses sous le rapport de la mesure, du temps et de la graduation.

Sourate XII : Joseph [*Yûsuf*]

Texte :

﴿ الٓر تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُبِينِ ﴿١﴾ إِنَّآ أَنزَلْنَٰهُ قُرْءَٰنًا عَرَبِيًّا لَّعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢﴾ ﴾

﴿ 1. ALIF-LÂM-RÂ'. *Celles-là sont les Signes du Livre Explicite.* 2. *En vérité, Nous l'avons fait descendre, en tant que Coran arabe. Peut-être comprendriez-vous ?* ﴾

Commentaire :

﴿ الٓر تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُبِينِ ﴾ مرّ ذكره

﴿ *Alif-Lâm-Râ'*. Ce sont les Signes du Livre Explicite ﴾. L'interprétation en a été donnée précédemment.

(Le commentaire commence effectivement seulement au verset 4, et sans avoir rapport avec la symbolique des monogrammes.)